



Commission Territoriale d'organisation et d'arbitrage

Compte rendu de réunion N°1 du Lundi 11 Septembre 2023

Personnes présentes :

Mattei Emilien, Grisel Jeremy

Assistent :

Rutily Léa, Casili Marie Luce

1. Compte rendu stage de rentrée CTOA :

- Présentation des nouvelles règles
- Mise à jour gesthand des officiels de table
- Commande Hummel
- lhand
- Circulaire 2023/2024

2. Calendrier Général 2023/2024 : Vous trouverez ci-joint le calendrier général.

- Les regroupements ont été reprogrammés au week-end du 23 et 24 septembre pour les –13 ans à Porto-Vecchio.
- Les regroupements pour les –11 ans au week-end du 30 Septembre et 01 octobre. Le lieu vous sera communiqué ultérieurement.
- **Concernant les deux regroupements, il est demandé aux clubs de s'engager avant le mercredi 20 septembre 2023.**
- Suite à l'AG, il avait été décidé que le championnat devait démarrer le week-end des 30 septembre et 1^{er} octobre 2023. Néanmoins, après contact avec les différents clubs, le championnat territorial démarrera le week-end du 7 et 8 octobre 2023.

Date limite d'engagement : **Dimanche 24 septembre 2023**, Vous trouverez en PJ la Fiche d'engagement 2023/2024.

LIGUE CORSE DE HANDBALL



3. Formations :

Pour donner suite au mail envoyé le 06 septembre 2023, je vous confirme les formations suivantes :

- Samedi 16 septembre : formation HAC 11H - 13H au siège du club (Emilien Mattei)
- Dimanche 17 septembre : formation GFCA 11H - 13H au siège du club (Emilien Mattei et Jeremy Grisel)
- Jeudi 21 septembre : formation HBC 19H30 - 21H à Corte (Emilien Mattei et Jeremy Grisel)
- Vendredi 22 septembre : formation Calvi 18H - 20H au gymnase (Emilien Mattei)
- Vendredi 29 septembre : formation fédérale (gesthand, ihand)
- Samedi 23 septembre : Formation ASPV 10H-12H ASPV.

Il est demandé aux différents clubs de contacter la CTOA afin de se positionner sur le programme de formation.

4. Rappel règlement :

- A) Je vous rappelle que conformément au règlement voté lors de la dernière assemblée générale, les stages organisés par les clubs ne doivent pas se tenir en même temps que ceux de la Ligue Corse s'ils concernent la même catégorie d'âge.
- B) Tout club souhaitant organiser un évènement (match, tournoi) à obligation de remplir le document et de le renvoyer à la CTOA minimum 7 jours avant la date de celui-ci. Suite à l'AG 2023, les droits annuels sont inclus dans les frais d'engagement pour tout évènement organisé.
- C) Lors des tournois -11ans et -13ans, en application du règlement de la CTOA, je vous rappelle qu'il est indispensable que les JAJ soient suivis par les animateurs EA et / ou Accompagnateurs EA afin que les sanctions disciplinaires puissent être recevables pour transmission à la commission de discipline.
- D) Disponibilités Ihand : il est demandé aux arbitres validés de renseigner leurs disponibilités du mois d'octobre sur ihand avant la fin septembre 2023.

Je vous rappelle que les permanences téléphoniques de la CTOA sur la ligne 06.51.51.26.52 se feront le lundi de 14h à 18h, les mardi, mercredi et jeudi de 10h à 16h, et le vendredi de 10h à 14h.

Néanmoins, l'ensemble des demandes devront également faire l'objet d'un mail, depuis la boîte standardisée du club, vers celles de la CTOA ligue Corse :

Compétition : 5500000.coc@ffhandball.net

Arbitrage : 5500000.cta@ffhandball.net

LIGUE CORSE DE HANDBALL